

# **CLIC de Port-Jérôme**

## **Compte-rendu de la réunion n°12**

**Lundi 24 novembre 2008**  
**Maison de l'Intercommunalité - Lillebonne**



## Etaient présents :

### Collège Etat

<b>Membres titulaires</b>	Préfecture de la Seine-Maritime	-
	SIRACED-PC	Jérôme LE COMTE
	DRIRE Haute-Normandie	Christophe HUART
	DRE Haute-Normandie	Excusé et représenté par M.DUREL
	DDTEFP Haute-Normandie	-
	SDIS 76	David AUDOUIN
<b>Membres associés</b>	Préfecture de l'Eure	Excusé
	Sous-Préfecture du Havre	Excusé
	Gendarmerie Nationale	Excusé
	Police Nationale	-
	SAMU du Havre	-
	Education Nationale	-

### Collège Collectivités locales

<b>Membres titulaires Maire</b>	Lillebonne	Excusé, représenté par Pascal SZALEK
	Notre-Dame de Gravenchon	Yves GUEGADEN
	Petiville	Excusé
	Quillebeuf sur Seine	Excusé, représenté par M. CERISIER
	Saint-Aubin sur Quillebeuf	Excusé et représenté par Mme LAMBERT
	Saint-Jean de Folleville	Excusé, représenté par Jean-Claude LEDENTU
<b>Membres associés (Président)</b>	Région Haute-Normandie	-
	Département de la Seine-Maritime	-
	Département de l'Eure	-
	Communauté de Communes de Caux vallée de Seine	Jean-Claude WEISS
	Communauté de Communes de Quillebeuf	Excusé et représenté par M.RAFFENEAU

### Collège Exploitants

<b>Membres titulaires Directeur de site</b>	BENP Lillebonne - Sodes	Jérôme VERRIE
	Esso Raffinage SAF	Excusé, représenté par T.MARTIN
	ExxonMobil Chemical France	Excusé, représenté par H.BROUHARD-
	LANXESS Elastomères	Marc LAGARDE
	Primagaz	Excusé, représenté par Claire CHEREL
	United Chemical France	Excusé, représenté par Jean-Louis VALLIN
<b>Membres associés</b>	EMCF site de Lillebonne	Hervé BROUHARD
	Total Petrochemicals France	Patrick VERLAINE
	Trapil	-
	Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région	Jean-Michel ODOUX
	CCI de Fécamp Bolbec Air Liquide	Excusé, représenté par Jean-Michel ODOUX et Bruno Jacquemin

### Collège Riverains

<b>Membres titulaires</b>	Haute-Normandie Nature Environnement	Excusé et représenté par M.BARBAY
	APDILE	Michèle WALESCH
	Ecochoix	Gilles DUMONT
	FCPE	-
	PEEP	Christian HUARD
	Work Up SARL	Yves MAUGARD
<b>Membres associés</b>	Ecole Schweitzer	Excusée
	Collège de Notre-Dame de Gravenchon	-
	Inspection académique	Excusé et représenté par Mme BLOOMFIELD
	Groupe « Risque majeurs et environnement » du Rectorat de Rouen	Excusée
	Sonotri	-
	Energie Plus SA	-

### Collège Salariés

<b>Membres titulaires</b>	CHSCT Esso Raffinage SAF (ERSAF)	-
	CHSCT ExxonMobil Chemical France (EMCF)	Christian RAULT
	CHSCT United Chemical France	Josette LEPAPE
	CHSCT Lanxess Elastomères	Dominique VALLETTE
	CHSCT BENP Lillebonne	Mickael PETIT
	Délégué du personnel de Primagaz	-
<b>Membres associés</b>	CHSCT ExxonMobil Chemical France (ex EMC SAS) site de Lillebonne	-
	CFDT	-
	CFE-CGC	Excusé
	CFTC	-
	Union locale CGT	Christian LECOMTE
	FO	Régis MERHANT

### Invités

APDILE	Gisèle POULAIN
BENP Lillebonne - Sodes	Philippe WARLOP
Communauté de communes Caux vallée de Seine	Rachel CARDON DRIEU Joël CLEMENT Frédérique GARRIGOU Pascal SEYER
ExxonMobil Chemical France	Jean-Luc BAUDOUR
Lanxess Elastomères	Claude GUILLAIN
Mairie de Lillebonne	Véronique CAREL
Mairie de Notre Dame de Gravenchon	Yves GUEGADEN
SLAUR CHAUVET	François VERDRENNE
VALMARIS	Marie Agnès BUISINE
VALMARIS	Bernard DUMONT

Liste de diffusion du compte-rendu :

- o Membres de droit du CLIC (cf. : arrêté préfectoral du 10 octobre 2007),
- o et/ou représentants présents le 24 novembre 2008.

## Ordre du Jour

- Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président de la Communauté de communes Caux vallée de Seine
- Approbation du compte rendu du comité du 16 juin 2008.
  - I. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par un représentant de la DRIRE Haute Normandie
  - II. Questions/réponses sur les bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS) :
    - Esso Raffinage SAF,
    - BENP Lillebonne,
    - Sodes,
    - Lanxess Elastomères,
    - United Chemical France.
  - III. Etat d'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme, par un représentant de la DRIRE Haute Normandie
  - IV. PPI de Port-Jérôme : présentation du nouveau périmètre et du programme de mise à jour, par un représentant du SIRACED-PC
  - V. Présentation du projet industriel COFEPP, par un représentant de l'entreprise
  - VI. Exercice PPI du 9 octobre 2007 : film de présentation, par un représentant de Valmaris Technopole
  - VII. Questions diverses
- Visite du site BENP Lillebonne.

### Glossaire

CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COV	Composés Organiques Volatiles
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
ERP	Etablissement recevant du public
H <sub>2</sub> S	Hydrogène Sulfuré
MMR	Mesure de Maîtrise des Risques
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SDAGE	Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGS	Système de Gestion de la Sécurité
SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile
SPPPI	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
TMD	Transport de Matières Dangereuses

- **Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président de la Communauté de communes Caux vallée de Seine**
- **Approbation du compte rendu du comité du 16 juin 2008**  
Le compte-rendu du comité du 16 juin 2008 est approuvé par l'ensemble des membres.

## **1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité :**

- **Présentation du bilan par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie,**

### Derniers textes parus

5 textes sont parus depuis le mois de juin.

**9 juillet 2008 :** circulaire sur la caractérisation des rejets toxiques accidentels (fuites longues ou en hauteur). Il faudra étudier les fuites toxiques dans tous les cas même si elles sont supérieures à 30 minutes. Elles pourraient ne pas être retenues dans les PPRT si les mesures techniques prises par l'exploitant sont adéquates.

**17 juillet 2008 :** circulaire relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites. S'il y a une citerne qui séjourne plus de 6 mois par an sur le site, il faut considérer que cette citerne fait partie de l'installation.

**2 septembre 2008 :** le complément technique thermique des guides PPRT est paru. Il est très complet. Le guide du PPRT explique par exemple comment prendre en compte les différentes contraintes, les différents aléas...

**15 octobre 2008 :** parution d'une note de doctrine sur l'effet de vague des liquides inflammables. On peut donner comme exemple le cas très improbable où des bacs d'hydrocarbures viendraient à lâcher. L'état actuel des connaissances ne permet pas de très bien caractériser ce phénomène et ses effets, pourtant il faut l'étudier (dans l'esprit de la circulaire) avec la connaissance actuelle. Il faudra vérifier que des mesures sont bien mises en place pour prévenir ce phénomène.

**21 octobre 2008-TMD :** circulaire sur les instructions concernant les EDD des nœuds d'infrastructures TMD. Cette circulaire est l'une des conséquences de la loi 2003 sur les risques. Il est prévu de faire des études de dangers sur des gares de triage. Le Ministère fixera la liste des gares. Les DRIRE instruiront ces études de dangers.

Monsieur RAULT demande si le texte intègre les gares à l'intérieur du site industriel.

Monsieur HUART répond que les wagons doivent être pris en compte selon les modalités précisées dans la réglementation. S'il y a des camions citernes qui séjournent sur un site (circulaire du 17 juillet 2008), le site peut-être classé Seveso. Cela implique certaines règles.

Monsieur BARBAY indique qu'au CLIC de Rouen a été évoquée la question des parkings. Jusqu'à 150 véhicules, cela ne serait pas pris en compte. Il fallait tenir compte de la zone de dangers. A côté de GPN, la problématique des effets dominos existe. Heureusement, il n'y a pas de problème d'engrais ici. Il était admis que les amo nitrates ne détonnaient pas, or il y a eu la catastrophe de Toulouse.

Sur le point effet de vague, on espère que le risque sera contenu à la source. Monsieur HUART rappelle un accident récent (rupture de bas en Aquitaine). Il y a eu un peu de pollution dans la Gironde. La circulaire dit que les connaissances scientifiques sont très parcellaires. Il y a des règles à mettre en place pour éviter la rupture des bacs (entretien, réparation...). C'est là-dessus que portera principalement l'action de l'inspection.

### Incidents significatifs :

Plusieurs incidents ont eu lieu.

**18 juin 2008 :** feu dans un bâtiment de conditionnement des huiles Logistique France, probablement suite à un problème sur un branchement électrique de chantier. Le POI a été déclenché par précaution du fait que l'endroit était confiné. La cotation BARPI est de 0.

**1er juillet 2008 :** feu sur un échangeur de l'unité distillation suite à une fuite de joint lors du redémarrage après démontage. L'échangeur a fait l'objet de travaux. Le POI a été déclenché. Le produit dispersé se rapprochait du pétrole brut.

**3 juillet 2008 :** fuite d'un raccord suite à un montage défectueux d'un manomètre et de la défaillance d'une vanne d'isolement. Les opérateurs se sont aperçus de cette fuite et ont essayé de serrer le raccord qui a cassé. Le critère BARPI serait de 3 au lieu de 1. Trois tonnes de GPL sont partis à l'atmosphère. Il y a eu un arrosage pour limiter le dégagement de gaz.

Monsieur BARBAY ajoute que cet incident lui fait penser à un accident en 2006 qui était en liaison avec un équipement mal monté. Il y avait un sous-traitant qui ignorait comment cela se montait. C'est un problème de bon sens, il faut que ce soit le même qui monte et qui démonte l'installation.

Monsieur HUART souligne qu'un rappel ferme à l'exploitant a été fait.

Monsieur ODOUX précise que dans le cas présent l'incident est dû à un montage inadéquat et non à un problème de sous-traitant.

Monsieur HUART ajoute qu'il y avait probablement aussi un problème de vieillissement de l'installation.

**17 juillet 2008** : fuite de gaz qui contenait de l'hydrogène sur une tuyauterie. La fuite s'est produite à un point de supportage. Il y avait usure de la tuyauterie. La fuite n'était pas très importante mais c'est alarmant en ce qui concerne le vieillissement des équipements. Il n'y a pas eu de conséquence humaine (il faut noter 0 à la place de 1 pour la cotation BARPI).

**6 septembre 2008** : fuite sur une tuyauterie de butane alimentant le vapocraqueur suite à une corrosion externe. Le POI a été déclenché. L'incident a été assez important.

Monsieur BAOUDOUR nous présente cet incident. Une fuite de gaz non enflammée est détectée le 6 septembre 2008 vers 13h25 au sein du vapocraqueur. Les moyens déployés pour maîtriser l'incident ont été mis en place avec une grande réactivité. Le 18 a été appelé au bout de 3 minutes et le POI a été déclenché au bout de 8 minutes. Les moyens ont été mis en place pour sécuriser les abords. Il y a eu isolement de la fuite. Le POI a été levé au bout de deux heures et demie. Quatre tonnes de butane ont été libérées à l'atmosphère. Dans l'échelle BARPI, on arrive à une cotation de niveau 3 pour la quantité de matière dangereuse relâchée. Il n'y a eu ni feu, ni explosion, ni pollution. Aucun blessé n'est à déplorer. L'incident a été bien géré en termes de communication.

Monsieur BAOUDOUR nous présente ensuite l'origine de l'incident. La tuyauterie de butane est en acier. L'incident est consécutif à une perte d'épaisseur due à une corrosion externe très localisée provoquée par de l'eau provenant de lignes froides placées au dessus dans le rack. Une inspection visuelle a été effectuée en juillet 2006 sur cette tuyauterie. Aucune évidence de corrosion n'a été détectée lors de cette inspection. La mise en œuvre finale du plan d'inspection était programmée pour 2009. Le plan d'inspection final a pour but de vérifier l'état de la tuyauterie et de déterminer les éventuels contrôles complémentaires et réparations nécessaires. Il consiste en une inspection visuelle des points sensibles identifiés et des éléments dans le rack. Si une corrosion est détectée, une extension des contrôles, une élimination de la rouille et une remise en peinture seront effectués.

Monsieur BAOUDOUR nous présente ensuite le retour d'expérience. L'incident a été une petite rupture dont les conséquences potentielles (en raison de la nature du fluide et du débit pouvant fuir), auraient pu être importantes (une déflagration aurait pu se produire, du fait de la présence de gaz non enflammé).

Pour réduire la probabilité de ce genre d'incident, il faut étendre les vérifications à l'ensemble des lignes, mieux prendre en compte l'environnement des lignes et détecter les fuites de produits, les condensats de vapeur et les atmosphères corrosives. Il est important de diminuer la probabilité d'occurrence de cet incident. Un plan d'action immédiat a été mis en place. La DRIRE a pris cet incident très au sérieux. Un arrêté de mise en demeure a été proposé au Préfet, et signé, afin de mettre en place une inspection visuelle à 100% de toutes les tuyauteries de l'usine, selon un échéancier à définir.

Une organisation spécifique a été mise en place par ExxonMobil pendant l'arrêt métal : 25 personnes pour l'organisation de l'inspection et 110 à 120 personnes pour l'organisation de la maintenance.

Un protocole d'inspection a été établi. De nombreuses actions ont été réalisées :

- Identification des tuyauteries prioritaires à traiter lors de l'arrêt métal (environ 50 km),
- Inspection visuelle complète des points susceptibles de dégradations externes,
- Emission de préconisations de remise en état et un suivi des réparations.

Monsieur BAOUDOUR indique que 4 éléments de tuyauterie corrodés identifiés dans ce programme d'actions auraient été détectés lors des contrôles normalement effectués pendant ou après l'arrêt métal et que 11 sous épaisseurs au niveau de fers supports de lignes dans les racks ont été spécifiquement identifiées.

Un plan d'action à moyen et long terme a aussi été mis en place. Le programme sera poursuivi après le redémarrage de l'unité de vapocraquage pour effectuer l'inspection des tuyauteries restantes avant fin 2009. Un plan d'action pluriannuel va être mis en place pour traiter l'ensemble des lignes de la plateforme susceptibles de contenir des produits inflammables, toxiques ou corrosifs. Les enseignements vont être partagés avec les sites du groupe Exxon Mobil et avec la profession.

Monsieur BARBAY remarque qu'ils ont été bien informés lors des différents incidents et qu'ils ont trouvé la démarche très intéressante. Il remercie les industriels pour leurs informations.

Monsieur AUDOUIN pose une question sur le chronogramme au sujet de l'appel du 18 car ils ont été prévenus par la Préfecture et non par l'industriel. Monsieur BAOUDOUR précise que c'était le 18 interne à l'entreprise. Monsieur AUDOUIN a envoyé deux officiers et regrette de ne pas avoir été prévenu par l'industriel.

Monsieur HUART indique qu'un arrêté préfectoral imposant des actions similaires a été proposé pour la raffinerie Esso, et que des actions similaires vont progressivement être étendues à tous les sites concernés.

Monsieur SZALEK demande s'il est prévu de faire d'autres types de détection.

Monsieur BAOUDOUR explique qu'il n'y a qu'une inspection visuelle pour détecter une dégradation externe. On pourrait envisager d'utiliser un système d'ondes guidées pour examiner l'état interne des tuyauteries et pour détecter la perte d'épaisseur éventuelle.

Monsieur HUART nous indique d'autres événements qui ont eu des conséquences visibles à l'extérieur.

**22 juillet 2008** : à EMCF Lillebonne, il y a eu un torchage suite à un arrêt de l'unité de polymérisation

29 juillet 2008 : il y a eu un arrêt partiel du vapocraqueur suite à un arrêt de la fourniture d'azote. Cet arrêt de fourniture d'azote a mis en difficulté un certain nombre d'industriels (de nombreuses garnitures de pompe dont l'étanchéité est assurée par de l'azote). Il y a eu un torchage pendant 24 heures. Il n'y a pas eu de problème de sécurité car il y a eu un arrêt des unités

30 août 2008 : suite à une mise en sécurité des installations sur problème d'alimentation électrique, sept tonnes d'hydrocarbures sont parties à l'atmosphère. De nombreuses plaintes ont été émises sur Le Havre.

#### Autres faits marquants

Monsieur HUART présente ensuite le nombre d'inspections réalisées depuis juin 2008 (voir tableau joint).

Un listing des dossiers présentés au CODERST est donné : une demande d'autorisation (projet ADO 10 d'ERSAF), deux instructions du bilan de fonctionnement et des instructions sur des études de dangers.

Le bilan de fonctionnement est demandé tous les 10 ans aux entreprises.

## **2. Questions/réponses sur les bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)**

Monsieur ODOUX précise qu'il a été décidé en bureau du CLIC de ne pas présenter ces bilans SGS. Tous les exploitants sont autour de la table pour répondre aux questions. Monsieur WEISS énumère les différents bilans, ESSO Raffinage SAF, BENP Lillebonne, SODES, Lanxess Elastomères, United Chemical France et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur BARBAY souligne le fait que tous les CLIC ne fonctionnent pas de la même façon et que la présentation des bilans est différente d'un CLIC à l'autre. Il est étonné de la présentation de la formation du personnel.

Monsieur ODOUX précise que ce sujet se situe généralement à la première page et ajoute que le format des bilans SGS avait été proposé pour accord au CLIC il y a deux ou trois ans et que le format n'avait pas fait l'objet de remarques. Les exploitants suivent donc désormais cette trame mais s'il y a proposition d'un nouveau format, ils sont d'accord pour l'étudier.

## **3. Etat d'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme, par un représentant de la DRIRE Haute Normandie**

Monsieur HUART présente l'état des lieux au 24 novembre 2008. Un rappel sur la démarche est effectué : les études de dangers ont été effectuées par les industriels, la définition du périmètre d'étude a été réalisée et un projet d'arrêté de prescription du PPRT est en cours de validation par les conseils municipaux.

A partir de la prescription du PPRT, la DDE étudiera et cartographiera les enjeux. Elle a déjà commencé à travailler sur le sujet. En croisant les enjeux et les aléas, on pourra ensuite établir un zonage brut puis proposer une stratégie de zonage comme pour le POS. Par exemple, dans telle zone, il faudra que tous les locaux aient un lieu de confinement ou dans telle zone il ne faudra pas augmenter la surface du bâti.

Le zonage sera discuté avec toutes les parties prenantes. Il y aura ensuite un projet de PPRT avec avis du CLIC, qui sera soumis à enquête publique. Le PPRT sera alors approuvé.

A l'heure actuelle, nous ne sommes qu'au début de la démarche. Les institutionnels reviendront vers le CLIC pour discuter de la démarche et du zonage.

Monsieur HUART nous présente différentes cartes. Le périmètre d'étude est l'enveloppe de toutes les zones de danger. L'aléa thermique est ensuite représenté sans les boil over puis seulement avec les boil over. Le phénomène de boil over se produit après un certain temps. La carte suivante représente l'aléa thermique avec les boil over rapides, l'aléa va un peu plus loin.

Un des enseignements de l'accident de Toulouse a été la prise en compte de l'aléa de surpression jusqu'à 20 mbar.

La dernière carte montre l'aléa toxique (par exemple une fuite d'H<sub>2</sub>S fait de grandes zones avec un niveau d'aléa faible). Ce point est encore à l'étude.

Un groupe de travail a été constitué d'élus, exploitants, Siraced PC, Police, SDIS, DRIRE... pour travailler sur la problématique des cinétiques des phénomènes de boil over : faut-il les considérer en cinétique lente ou rapide ? La première réunion a eu lieu le 20 octobre et la prochaine aura lieu le 11 décembre. Il y a aura une réflexion sur les capacités d'évacuation et sur une stratégie de confinement. La résistance au flux thermique reste à déterminer. Le guide PPRT pourra être utile. Il faudra aussi considérer différents types de bâtis et identifier des enjeux particuliers (maison en bois par exemple). Des travaux sont en cours en Provence Alpes Côtes d'Azur sur le PPRT où la problématique a été divisée en deux : boil over qui se produit rapidement (faible niveau d'hydrocarbures dans le bas ou moment du début de l'incendie -> cinétique rapide, mais petites zones d'effet) et un autre phénomène se produisant avec un effet plus retardé (niveau important dans le bas au début du sinistre, zones d'effet plus importantes).

D'autres travaux sont en cours sur l'acceptabilité du risque. Des compléments ont été demandés à l'exploitant pour février 2009 ainsi qu'une évaluation de la maîtrise des risques au niveau global du site avec une justification plus ciblée que dans les dossiers existants. Il existe une matrice réglementaire qui permet d'évaluer l'acceptabilité du risque, en fonction du niveau de gravité des conséquences d'un incident ainsi que la probabilité qu'un accident se produise.

Un dossier complet autoportant et homogène sur le réseau H2S a été demandé. Jusque là, les études dataient de plusieurs époques différentes avec des hypothèses différentes. C'est un travail important demandé à l'exploitant.

Monsieur HUART rappelle le nombre de phénomènes dangereux retenus pour les routes de la zone industrielle (voir tableau). Il y a 41 phénomènes inacceptables qui touchent le RD110. Ce tableau a déjà été présenté lors du dernier CLIC. Un travail est en cours sur les mesures de maîtrise des risques avec les industriels. Si on ajoute telle ou telle sécurité, on pourra exclure quelques phénomènes dangereux.

Monsieur HUART nous présente ensuite les perspectives pour la suite. Un plan de communication d'urgence est en cours d'élaboration par l'AEPJR. S'il y a un accident, il faut que les entreprises voisines soient prévenues rapidement, connaissant les risques auxquelles elles sont exposées, et la conduite à tenir.

Les conclusions de l'enquête de circulation sont prévues pour le début de l'année 2009. L'arrêté de prescription du PPRT est prévu incessamment. L'évaluation des enjeux est prévue fin 2008-début 2009 et la discussion du zonage sera abordée lors d'un prochain CLIC.

Monsieur WEISS souligne que le bureau du CLIC a voulu que l'on parle du PPRT même s'il n'y a pas eu beaucoup de nouveauté depuis le dernier CLIC et demande s'il y a des questions. Il précise que le CLIC sera consulté pour avis.

Monsieur RAULT demande si l'on peut préciser sur quoi le CLIC donnera son avis.

Monsieur HUART répond qu'il sera tout d'abord consulté sur le zonage. Avant, il y avait les zones Z1, Z2, Z3, on a rajouté la notion de probabilité. Après compilation des données, les dispositions constructives seront associées et concertées et le CLIC sera consulté pour avis.

Monsieur BARBAY demande si les personnes du CLIC ont une vision suffisante des études de dangers. Au CODERST, ils lisent les rapports et ils ont une idée assez précise des études de dangers. Dans les autres CLIC, les personnes ne connaissent pas les études de dangers. Monsieur BARBAY se demande comment informer les personnes du CLIC et s'il n'y a pas la possibilité de mettre les études de dangers sur un site dédié. Il propose que le prochain bureau du CLIC y réfléchisse car la question risque de revenir.

Monsieur ODOUX répond qu'il existe plus d'une cinquantaine d'études de danger pour la zone industrielle, la liste de toutes les études de dangers est disponible mais comment peut-on les rendre plus compréhensibles.

Monsieur WEISS ajoute que ce sont les membres du CLIC qui doivent décider s'ils sont satisfaits de la façon dont ils sont informés des études de dangers. Si au CODERST les personnes sont bien informées, il faut peut-être que les documents du CODERST soient transmis au CLIC.

Monsieur HUART indique qu'il n'y a pas de résumé simple des études de dangers.

Monsieur BARBAY ajoute que les rapports actuels de la DRIRE indiquent clairement l'avis de l'inspection des installations classées, dans des parties bien signalées. (Autrefois, il y avait trois pages d'avis de l'inspection, plus difficiles à lire). Les pages de prescription sont moins intéressantes et ne nécessitent pas forcément d'être transmises au CLIC.

Madame POULAIN s'interroge sur l'augmentation du trafic routier dans le futur avec la création de Port-Jérôme 2 et Port-Jérôme 3. Avec l'implantation de COFEPP, il va y avoir plus de camions. Les routes seront saturées et notamment la RD173. Elle pense qu'il faudra sérieusement penser à l'agrandissement des routes.

Monsieur WEISS indique que sur ce point, dans le schéma directeur des années 2000, le schéma de transport a été remis en cause. Le Département n'a pas jugé utile de le mettre en application. Le choix de poursuivre la RD484 n'a pas été retenu. C'est celui de la RD173 qui l'a été. L'aménagement des zones d'activités nécessite des transports mais il n'y aura pas forcément une augmentation des entreprises Seveso.

Monsieur WEISS souhaite que le sujet de l'information et de la formation des personnes du CLIC soit à l'ordre du jour du prochain bureau. Il ajoute que son adjoint, Monsieur GUEGADEN, a présenté la démarche du PPRT aux personnels de la Mairie de Notre Dame de Gravenchon.

#### **4. PPI de Port-Jérôme : présentation du nouveau périmètre et du programme de mise à jour, par un représentant du SIRACED-PC**

Monsieur LE COMTE explique la nécessité de remettre à jour le PPI car il y a des changements sur la zone de Port-Jérôme. Il indique qu'il y a une consultation dans les prochains jours sur le PPI du Havre.

Le nouveau périmètre PPI regroupe un certain nombre de collectivités. Un courrier a été adressé au cours de l'été pour prévenir les nouvelles collectivités. Celles-ci ont été consultées pour obtenir des informations sur les ERP.

Monsieur LE COMTE rappelle que le PPI est un plan de secours en cas de crise majeure qui dépasse l'enceinte de l'entreprise. L'objectif est de réagir rapidement.



Il expose ensuite le programme de mise à jour. La zone prise en compte pour le PPI a été déterminée. La prise de contact avec l'ensemble des communes concernées pour vérifier la validité des informations détenues est en cours. Il y a un contact permanent avec les industriels et la DRIRE. Après la rédaction du projet, la consultation des industriels, des mairies et des services va durer 2 mois puis le projet sera soumis à enquête publique pendant un mois. A Caudebec en Caux, plusieurs remarques ont été faites lors de l'enquête publique. Toute cette procédure demande un certain temps pour avoir un document opérationnel. Le PPI sera prêt pour mi 2009.

Monsieur WEISS rappelle qu'il y aura un exercice d'état major lors de la semaine de la sécurité à Notre Dame de Gravenchon en octobre 2009.

Monsieur BARBAY s'inquiète pour la consultation publique. Il se demande si on respecte les dispositions de la convention d'Aarhus et pense même quelle n'est pas mise en œuvre la plupart du temps et notamment l'article 6 : on doit permettre l'information du public et celui-ci doit être associé à la prise de décision. C'est un exercice que l'on ne sait pas faire en France.

Pour le SAGE de l'agence de l'eau, on approche le 1 % des gens consultés. L'exercice est difficile. Dans le cadre du PPA, un effort a été fait pour toucher le public mais finalement c'est la procédure d'enquête publique traditionnelle qui a été retenue et tout le travail de concertation a été vain.

La région aura cette problématique dans le cadre du PRQA. Pourtant, il y a matière à travailler ensemble. A chaque fois, on propose les mêmes choses. Peut être que dans le cas actuel, la Communauté de communes Caux vallée de Seine trouvera un moyen pour faire une bonne concertation. Quand il y a de l'information, c'est de l'édulcoré qui n'incite pas à donner un avis. Monsieur BARBAY craint que, dans le futur, des personnes portent plainte auprès de l'Europe et que la France soit à nouveau condamnée. L'enquête publique a ses limites et le débat public n'est pas très performant non plus.

Monsieur ODOUX indique aussi qu'il y a eu des réunions publiques en 2002 pour le PPI. La semaine de la sécurité qui est organisée à Notre Dame de Gravenchon est aussi un moyen pour répondre aux questions. Le processus est continu et c'est une préoccupation importante pour tous.

Monsieur WEISS est d'accord avec le fait que l'enquête publique n'est pas une solution mais il ajoute qu'il est très difficile de toucher la population. Sur une enquête qui touche 3 000 personnes, il n'y a que 150 réponses au maximum en retour. Le PPRT et le PPI seront relayés dans le journal gravenchonnois. Il rappelle qu'il y a eu une vingtaine de réunions publiques depuis 1992.

En octobre 2009, il y aura un exercice d'état major et peut-être un confinement dans une école. Ce ne sera pas facile de communiquer. Durant la dernière semaine de la sécurité en octobre 2007, il n'y avait pas beaucoup de monde à la réunion PPRT. Pourtant pour le premier PPI en 1992, les salles étaient combles.

La plaquette « une confiance lucide » est collée sur les frigidaires des Gravenchonnois. Globalement, la démarche est bien perçue. Mais il est difficile de faire participer la population car il y a peut-être une saturation d'informations en tout genre.

Monsieur BARBAY souligne que sa remarque était faite au regard de la réglementation.

Monsieur LE COMTE ajoute qu'ils font de l'information à l'heure actuelle en fonction de leur moyen. L'évolution est quand même positive car il y a des remarques lors des enquêtes publiques.

Monsieur WEISS ajoute qu'il y a de nouvelles communes concernées par le PPI qu'il faut tenir au courant. Il ajoute que la Communauté de communes Caux vallée de Seine a un rôle à jouer pour dynamiser les échanges et la concertation.

Monsieur MERHANT s'interroge que le fait que les CHSCT n'ont pas été consultés pour le PPI et ajoute que le rôle des CHSCT a été renforcé par les nouvelles lois.

Monsieur LE COMTE rappelle que ce sont les industriels qui sont consultés dans le cadre de la gestion de crise.

Monsieur MERHANT insiste et ne comprend pas pourquoi les avis des CHSCT ne sont pas pris en compte pour l'élaboration des plans de secours. Il fait référence à la loi BACHELOT.

Monsieur LE COMTE répond en soulignant que la procédure de consultation des plans de secours est différente de la loi BACHELOT.

Monsieur ODOUX ajoute que les CHSCT sont consultés pour les études de dangers et pour l'élaboration des POI.

Monsieur MERHANT insiste à nouveau sur le rôle que devrait jouer les CHSCT dans le PPI.

Monsieur ODOUX explique que le CHSCT est consulté sur la base technique qui va servir à l'élaboration du PPI après.

Monsieur HUART ajoute que sur l'instruction des études de dangers, la DRIRE tient compte des avis des CHSCT.

Monsieur BARBAY ajoute qu'en matière de connaissance nécessaire pour appréhender les études de dangers, il y a un manque. Une formation avait été demandée lors des précédentes assises de Douai pour les associatifs, les membres des CHSCT... mais il n'y a pas de moyens alloués par le ministère. Il existe un outil de formation créé par le SPPPI, un CD Rom sur les risques majeurs en Haute Normandie.

Monsieur LE COMTE ajoute que ce CD Rom a été présenté au dernier CLIC.

Monsieur BARBAY insiste sur le fait que ce CD Rom est un outil très intéressant, qu'il est copiable et que les extensions avec le site internet sont en train d'être réalisées.

Monsieur ODOUX souligne que les membres des CHSCT ont été formés aux études de dangers. Une partie du chemin a donc été faite en matière de formation.

## **5. Présentation du projet industriel COFEPP, par un représentant de l'entreprise**

Monsieur VEDRENNE indique que le Groupe COFEPP, d'un chiffre d'affaire de 711 millions d'euros en 2007, est N°1 en France sur les marchés des whiskies, des rhums, des punches, du porto et du madère. Ce groupe est connu pour ces marques : Label 5, Porto Cruz...

Il y a un site de conditionnement au Havre.

Le développement du groupe nécessite la création d'une plateforme de réception, de stockage et de réexpédition de ces alcools vers les diverses entités du groupe, au fur et à mesure de leur besoin. Le site a été jugé stratégique d'un point de vue géographique pour sa capacité à recevoir des alcools de provenances diverses par route, par fer et par mer.

Le stockage est inférieur à 50 000 tonnes de spiritueux divers.

Le projet consiste dans la construction de 8 cuvettes de stockage en béton contenant des cuves inox de grande capacité réparties en 4 îlots composés chacun de 2 cuvettes reliées entre elles par des rétentions déportées.

Ce principe a été travaillé avec le SDIS et la DRIRE. La rétention est étroite pour limiter le flux thermique.

Ils ont pour projet dans le futur de créer un embranchement ferroviaire et éventuellement un pipeline.

Monsieur VEDRENNE demande s'il y a des questions.

Monsieur MERHANT demande combien il y aura de camions.

Monsieur VEDRENNE répond qu'il y aura à peu près 24 camions par jour.

Monsieur WEISS explique qu'une route supplémentaire sera faite dans le cadre de Port Jérôme 2 au nord. Ce projet est au contrat de pays pour un montant de 23 millions d'euros.

Monsieur SZALEK demande qui déclenchera le PPI.

Monsieur VEDRENNE répond qu'il y aura un POI établi.

Madame POULAIN indique qu'elle a répondu à l'enquête publique. En tant qu'associative (APDILE) elle souhaite que la DRIRE soit vigilante et qu'elle déclare l'entreprise comme Seveso 2 tout de suite. Elle est de plus inquiète du trafic que cela va générer. Elle pense qu'il faut réfléchir à faire quelque chose de durable et être exigeant dès le départ. De nombreuses personnes se sont déplacées pour l'enquête publique à Saint Jean de Folleville mais ils ne savaient pas qu'ils devaient écrire leurs remarques. Tout le monde a peur du nombre de camions générés. Elle constate que l'embouteillage des alcools sur le site n'est pas prévu et que cela entraîne du transport supplémentaire.

Monsieur VEDRENNE indique qu'il a lu le rapport de l'enquête publique et qu'ils ont apporté des réponses. Ils ont déjà huit sites de conditionnement. S'il y en avait un en plus, cela générerait du trafic supplémentaire.

Madame POULAIN ajoute que 17 hectares pour seulement deux emplois créés lui paraissent beaucoup.

Monsieur VEDRENNE répond que l'activité nécessite de la place notamment pour le chargement et le déchargement des containers.

Monsieur HUART apporte une correction sur seveso 1 et 2. Maintenant on parle de Seveso seuil haut et seuil bas. Il ajoute qu'il y a des rétentions déportées ce qui est plutôt bien. La taille des bacs n'est pas très grande. Les distances ne vont pas tellement s'agrandir et resteront similaires. Les dispositions réglementaires ne peuvent pas anticiper sur le futur.

## **6. Exercice PPI du 9 octobre 2007 : film de présentation, par un représentant de Valmaris Technopole**

Monsieur DUMONT délégué régional de l'INERIS et adhérent à Valmaris Technopole explique que Valmaris est un réseau de partenaires en Haute Normandie qui a pour vocation de mettre en réseau différents acteurs dans le domaine de la maîtrise des risques. Cette association travaille sur différents domaines : recherche, risque routier, information et sensibilisation. Dans ce cadre, ils ont réalisé un film sur l'exercice PPI qui a eu lieu en octobre 2007 à Notre Dame de Gravenchon. C'est une vidéo qui a vocation d'information pédagogique. Elle a été réalisée dans le cadre du programme APELL des Nations Unies pour préparer et informer les populations sur les risques majeurs. Elle est destinée à un large public : enseignants, grand public... Le film dure une quinzaine de minutes et il est libre de droit, donc copiable. Il a été financé par la Région, le Département de l'Eure et la Communauté de communes Caux vallée de Seine sous l'égide de la Préfecture. Monsieur DUMONT remercie les différents acteurs qui ont contribué à la réalisation de cette vidéo.

Le film est projeté.

A la fin du film, Monsieur WEISS demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur DUMONT ajoute que ce DVD sera traduit en anglais dans le cadre du programme des Nations Unies et souligne que c'est aussi une promotion de la région et de Port Jérôme.

Monsieur WEISS conclut le comité et remercie les personnes présentes d'avoir participé au CLIC.

Les participants se regroupent pour aller visiter le site de BENP.

\*\*\*\*\*

Information de dernière minute : le site internet dédié au CD-ROM sur les risques majeurs en Haute-Normandie est désormais en ligne.



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Rouen, le 8 décembre 2008

## Un site Internet complète désormais le CD-Rom sur les risques majeurs en Haute-Normandie

*Complément indispensable au CD-Rom sur les risques naturels et technologiques majeurs début 2008 dans le cadre du SPPPI Basse-Seine, ce site propose, outre des mises à jour et des liens utiles, différentes études de cas permettant d'illustrer de façon concrète et interactive les risques rencontrés dans la région.*

*Formateurs, étudiants mais aussi responsables de collectivités, d'associations, d'entreprises et de l'État disposent ainsi d'un ensemble de supports de formation et de sensibilisation propre à faire progresser la "culture" des hauts normands en matière de prévention des risques majeurs dans une région particulièrement exposée.*

Le CD-Rom permet en effet une approche encyclopédique des risques technologiques (industriels, nucléaires, transports de matières dangereuses) et naturels (mouvements de terrains et inondations) à travers l'exploitation de nombreux éléments visuels et rédactionnels accessibles au plus grand nombre. Plus de 350 fiches interactives, 100 fiches animées et un éditeur de diapositives viennent en particulier enrichir l'ensemble.

Accessible dans sa totalité depuis le CD-Rom, le site Internet apporte un éclairage complémentaire à travers des exemples concrets s'appuyant sur des documents d'archives, des photos et des témoignages. Il signale également les sites utiles. Destiné à un usage individuel ou collectif lors de réunions d'information, ce CD-Rom et le site qui lui est désormais dédié pourront ainsi être très largement utilisés dans le cadre de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle.

### Un portail ouvert à tous

Outre les parties consultables uniquement via le CD-Rom, le site Internet comporte un portail libre d'accès à l'adresse [www.risques-majeurs.fr](http://www.risques-majeurs.fr) où sont proposées différentes fonctionnalités : clip de présentation, espace presse, messagerie, quiz sur les risques... Il indique également la démarche à suivre pour obtenir gratuitement le CD-Rom.

Édité en 10 000 exemplaires, le CD-Rom a déjà été largement diffusé auprès des collègues, lycées, mairies, centres de formation professionnelle et bibliothèques de la région. De nombreuses demandes venues d'autres régions ont également été enregistrées. Toute personne dont l'activité est liée aux risques majeurs et à leur prévention est également invitée à en faire la demande.

*Le CD-Rom sur les risques majeurs en Haute-Normandie et le site Internet qui lui est dédié ont été réalisés à l'initiative de la DRIRE Haute-Normandie dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI). Le projet a pu aboutir grâce aux concours financiers de l'État, de la Région, des agglomérations de Rouen, du Havre et de Port-Jérôme et des entreprises industrielles. Il a également bénéficié du soutien des Fonds Sociaux Européens. Les contenus ont été élaborés par un comité de rédaction associant des experts techniques et des enseignants du groupe Risques Majeurs et Environnement du Rectorat de Rouen.*

### Contacts presse

Phillippe Gressent (02.35.52.32.60), Christelle Zanibelli (02.35.52.86.38)  
[philippe.gressent@industrie.gouv.fr](mailto:philippe.gressent@industrie.gouv.fr) [christelle.zanibelli@industrie.gouv.fr](mailto:christelle.zanibelli@industrie.gouv.fr)



SPPPI Basse-Seine, 21 avenue de la Porte des Champs, 76037 ROUEN CEDEX  
Téléphone 02.35.52.32.00 – Fax 02.35.52.32.32